



MINISTÈRE DES FINANCES
Le Cabinet du Ministre

N°Réf : 009/

Kinshasa, le 23 JUIN 2023

**COMMUNICATION RELATIVE AU MECANISME TRANSITOIRE POUR LA POURSUITE
DES PROJETS STEP ET PRVGB A LA SUITE DU CHANGEMENT INTERVENU AU
FONDS SOCIAL DE LA RDC**

1. Le Ministère des Finances se réjouit d'annoncer à l'opinion publique l'aboutissement satisfaisant des discussions avec la Banque Mondiale, sur la reprise des activités des projets exécutés par le Fonds Social de la République Démocratique du Congo, notamment le Projet de Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix (STEP) et le Projet de Prévention et de Réponse aux Violences basées sur le Genre (PRVGB).
2. La Banque Mondiale et le Gouvernement se sont mis d'accord sur les arrangements institutionnels transitoires qui vont encadrer la poursuite de l'exécution des projets susmentionnés, en attendant que le Fonds Social créé par l'Ordonnance n°23 /049 du 28 avril 2023 portant création, organisation et fonctionnement du fonds social de la République Démocratique du Congo soit évalué par la Banque Mondiale, aux fins de déterminer son éligibilité en tant qu'Agence d'exécution desdits projets. Ces modalités transitoires relèveront de la responsabilité globale du Ministère des Finances, notamment le suivi-évaluation, la gestion financière et les engagements de passation des marchés en cours.
3. Le personnel technique sous la responsabilité du Fonds Social de la République Démocratique du Congo, recruté exclusivement en vue de l'implémentation desdits projets et financé avec les fonds de la Banque Mondiale continuera d'assurer la mise en œuvre des projets, y compris les aspects fiduciaires, environnementaux et sociaux.
4. Sur la base de cet accord, les deux parties finalisent la restructuration desdits projets en modifiant les Accords de Financement devenus caduques, afin de redémarrer dans les meilleurs délais, les prestations aux différents bénéficiaires et de payer les contractants en cours d'exécution sur le terrain.
5. Entre temps, le Gouvernement a décidé de prendre en charge les dépenses urgentes pour la continuité des activités dans les zones d'intervention des projets exécutés par le Fonds Social. Les paiements dus aux bénéficiaires et aux contractants commenceront au plus tard le 15 juillet 2023.
6. Le Ministère des Finances invite donc les bénéficiaires, les contractants ainsi que les équipes opérationnelles des projets susmentionnés à demeurer sereins, engagés et à accompagner ce mécanisme transitoire mis en place pour la reprise des activités dans les meilleurs délais.
7. Pour toute demande d'information, contacter les numéros de téléphone : (+243) 810 655 899 ou (+243) 993 176 756

Fait à Kinshasa, le 23 juin 2023
Bertin MAWAKA LUBEMBO
Directeur de Cabinet

